



Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération n° 17/07/2014-116 du 17 juillet 2014, le Conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Sénateur-Maire à engager la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) et à signer toutes pièces relatives à cette modification et de définir les modalités de mise à disposition du public

Par arrêté n° **2014-249/ST du 23 juillet 2014**, le Sénateur-Maire a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur :

- la modification de l'Article UY 6 du règlement écrit, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;
- le déplacement d'un Espace Vert Protégé (Art. L.123-1-5-7° du C.U.) à Coste Ouest ;
- la modification du zonage « N » d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°0320 en zone « Ns ».

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les registres permettant de formuler toute observation sont mis à disposition du public à la Mairie et aux Services Techniques Municipaux du **lundi 4 août 2014 au vendredi 12 septembre 2014**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Renseignements, tél. 04 71 60 91 54.